

LES ÉLÉMENTS INCONTOURNABLES D'UN TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES



Un enfant soldat de la République démocratique du Congo.
Photo: Sven Torfinn / Panos Pictures



Une bombe non explosée dans une maison au Liban
Photo: Sean Sutton / MAG

Environ 2000 personnes sont victimes chaque jour de la violence armée. Ces souffrances doivent prendre fin. Un Traité sur le Commerce des Armes est nécessaire maintenant pour empêcher les transferts d'armes irresponsables d'aggraver la pauvreté, les conflits et les violations des droits humains. Il doit être robuste et impérieux. Voilà à quoi il doit ressembler :

Le traité doit responsabiliser les gouvernements

Il doit être basé sur les obligations légales et autres responsabilités des Etats. Les Etats doivent veiller à ne pas autoriser les transferts s'il existe un risque substantiel :

- Qu'ils soient utilisés pour enfreindre les obligations découlant de la charte des Nations Unies, notamment les embargos sur les armes
- Qu'ils soient susceptibles d'être détournés
- Qu'ils soient utilisés : pour commettre de sérieuses violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire; pour commettre des actes de génocide ou des crimes contre l'humanité; pour faciliter des attaques terroristes; pour renforcer des pratiques de violence basée sur le genre, de crimes violents ou de criminalité organisée; pour porter atteinte à la sécurité régionale; pour entraver gravement la réduction de la pauvreté ou le développement socioéconomique; dans des pratiques de corruption.

Le traité doit être totalement véritablement exhaustif

Il doit s'appliquer à toutes les armes – notamment toutes les armes militaires, sécuritaires et policières, l'équipement et les munitions connexes, les composantes, l'expertise et l'équipement de production. Il doit s'appliquer à tous les types de transferts – entre autres les importations et les exportations, les réexportations, les transferts temporaires et les transbordements, qu'il s'agisse d'opérations sanctionnées par l'Etat ou commerciales, de transferts de technologies, de prêts, de dons et d'aide. Et il doit s'appliquer à toutes les transactions - notamment celles effectuées par les concessionnaires/courtiers, et celles fournissant l'assistance technique, les formations, le transport, le stockage, les finances et la sécurité.

Le traité doit être réalisable et exécutoire

- Il doit fournir les directives pour une mise en œuvre complète et précise.
- Il doit garantir la transparence – en exigeant des rapports annuels complets.
- Il doit avoir un mécanisme efficace pour contrôler la conformité.
- Il doit garantir la responsabilisation – et comporter des dispositions pour l'adjudication, le règlement des litiges et les sanctions.
- Et il doit fournir un cadre complet pour la coopération et l'assistance internationale.

Pour des documents détaillés sur la position des ONG concernant le Traité sur le Commerce des Armes, consultez le site www.controlarms.org